

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 28 novembre 2018, le règlement numéro 294-18 établissant les quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau, soit :

- C1801 : Décharge des Vingt (Sainte-Anne-de-Sorel);
- C1804 : Troisième rivière Pot au Beurre, branche 13 (Saint-Aimé et Saint-Robert);
- C1805 : Deuxième rivière Pot au Beurre, branche 7 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
- C1806 : Deuxième rivière Pot au Beurre, branche 8 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
- C1807 : Première rivière Pot au Beurre, principale (Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Robert);
- C1808 : Ruisseau Raimbault, branche 4 (Saint-Ours);

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 30^e jour du mois de novembre 2018.

La greffière,



M^{re} Jacinthe Vallée